



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/Résolution 14.13

Français

Original : Anglais

INITIATIVE POUR LA VOIE DE MIGRATION D'ASIE CENTRALE

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 14^e réunion (Samarcande, février 2024)

Saluant les efforts du Gouvernement indien en vue de poursuivre sa collaboration étroite avec les États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale (CAF) et avec les Secrétariats de la CMS et de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), pour établir sous l'égide de la CMS, d'ici à la COP14, un cadre institutionnel sous l'impulsion de l'Inde et en concertation avec les autres États de l'aire de répartition et les parties prenantes concernées,

Rappelant que le cadre vise à mettre l'accent sur les priorités de conservation et les actions connexes, ainsi que sur les mesures qui aident les Parties à mener des actions de conservation en faveur des oiseaux migrateurs et de leurs habitats dans la région, en promouvant la recherche, les études, les évaluations, le renforcement des capacités et les initiatives de conservation, renforçant ainsi la mise en œuvre de la CMS et ses instruments en rapport avec les espèces aviaires,

Prenant note de l'analyse de la situation sur la voie de migration d'Asie centrale effectuée par BirdLife International en 2023, qui recueille des informations sur le statut des oiseaux migrateurs, leur habitat, leur conservation et les menaces à leur encontre, et formule des recommandations concernant les actions à mener à l'intention des États de l'aire de répartition et des autres parties prenantes concernées,

Se félicitant des discussions fructueuses et des contributions des États de l'aire de répartition et des parties prenantes lors de la quatrième réunion des États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale, organisée par le Gouvernement indien à New Delhi du 2 au 4 mai 2023, qui ont permis de convenir des prochaines étapes pour la mise en place d'un cadre en faveur de la coopération internationale le long de la CAF, en incluant les non-Parties et les partenariats, et

Appréciant l'aimable offre du Gouvernement indien d'accueillir une Unité de coordination pour la voie de migration d'Asie centrale afin de soutenir et de faciliter l'Initiative, en coordination avec le Secrétariat de la CMS,

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Décide* de lancer une Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale (ICAF) en tant que plateforme de coopération internationale sous l'égide de la CMS pour renforcer la coopération régionale à des fins d'application de la Convention, ainsi que les instruments relatifs aux voies de migration de la Famille CMS, et pour améliorer la cohérence des travaux des États de l'aire de répartition, des organisations partenaires et d'autres parties prenantes s'il y a lieu en matière de conservation des taxons d'oiseaux migrateurs et de leurs habitats dans cette région ;
2. *Décide* de mettre sur pied une Unité de coordination pour l'ICAF ;
3. *Adopte* le mandat de l'Initiative annexé à la présente Résolution ;
4. *Approuve le fait* que les objectifs généraux de l'Initiative consistent à améliorer la conservation des populations d'oiseaux migrateurs et de leurs habitats tout le long de la voie de migration d'Asie centrale (CAF), en favorisant la mise en œuvre des priorités repérées dans le cadre de la Convention, de son Plan stratégique et des instruments relatifs aux voies de migration de la Famille CMS, notamment grâce à des mesures de protection, de restauration et de gestion durable, et à renforcer la coordination et la coopération dans l'ensemble des aires de répartition des espèces en Asie centrale en tenant compte des besoins et des moyens d'existence des communautés locales, ainsi que les efforts de recherche et de renforcement des capacités ;
5. *Convient* que l'Initiative permettra entre autres :
 - a) de renforcer la coopération et la coordination entre les États de l'aire de répartition de la région de la voie de migration d'Asie centrale (CAF) à des fins de conservation des espèces qui s'y trouvent ;
 - b) de développer les compétences scientifiques et techniques dans la région ;
 - c) de traiter les priorités de conservation définies et de contrôler l'efficacité des interventions ;
 - d) de suivre des approches de conservation ciblées ;
 - e) d'offrir la possibilité aux donateurs dans les États de l'aire de répartition de la CAF d'allouer des ressources en faveur des actions de conservation prioritaires convenues au niveau international ; et
 - f) de renforcer la coopération et de promouvoir les synergies entre les instruments et partenariats de la CMS et hors CMS, tels que l'AEWA, le MdE sur les rapaces, le Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP), ainsi que le Partenariat pour la voie de migration d'Asie orientale-Australasie (EAAFP) ;
6. *Approuve le fait* que l'Initiative soit concrétisée grâce à un programme de travail qui prévoit des activités concrètes et synergiques pouvant être modifiées ou adaptées selon les besoins et qui repose sur des priorités énumérées dans le Plan stratégique de la CMS et les instruments relatifs à la voie de migration de la Famille CMS et d'autres cadres ;

7. *Prie* l'Unité de coordination de l'Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale (ICAF) d'organiser régulièrement des réunions de l'ICAF sous réserve de la disponibilité des ressources, en coopération avec le Secrétariat de la CMS, afin d'élaborer, d'adopter, de faciliter et de contrôler la mise en œuvre du Programme de travail et de le réviser au besoin ;
8. *Appelle* les Parties à la CMS, les signataires de la Convention, les instruments de la voie de migration de la CMS, les autres cadres pertinents, ainsi que les autres États de l'aire de répartition, à renforcer leur coopération transfrontière grâce à l'ICAF, en s'appuyant notamment sur d'autres instances internationales et régionales et des sous-initiatives thématiques existantes ;
9. *Incite* les Parties, les États de l'aire de répartition, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les donateurs à concourir aux objectifs de l'Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale (ICAF) et à lui apporter son soutien grâce à des ressources financières et techniques ; et
10. *Demande* au Secrétariat de faire rapport selon qu'il conviendra sur la mise en œuvre de cette Résolution à chaque session de la Conférence des Parties.

Annexe à la Résolution 14.13

MANDAT POUR L'INITIATIVE DE LA VOIE DE MIGRATION D'ASIE CENTRALE SOUS LES AUSPICES DE LA CMS

Contexte et objectif

Établie conformément au mandat de cette résolution, adoptée à la COP14, l'Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale (ICAF) entend aider les Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) et les instruments connexes dans le domaine de la voie de migration de la Famille CMS, ainsi que les autres accords environnementaux multilatéraux (AME) et les conventions ayant un rapport avec cette thématique, à atteindre leurs objectifs en matière de conservation des populations d'oiseaux migrateurs et de leurs habitats le long de la voie de migration d'Asie centrale (CAF).

Objectif général

Contribuer à restaurer les populations d'espèces d'oiseaux migrateurs présentes le long de la voie de migration d'Asie centrale (CAF), à les maintenir dans un état de conservation favorable et à rétablir et à préserver la connectivité écologique de leur voie de migration.

Rôle

Contribuer à rétablir et à favoriser les efforts de concertation entre les États de l'aire de répartition de la CAF et les autres parties prenantes à des fins d'application de la CMS, des autres instruments de la voie de migration de la Famille CMS, ainsi que des autres cadres et partenariats hors CMS.

Portée

L'Initiative sera régionale et couvrira l'ensemble des 30 États traversés par la voie de migration d'Asie centrale (CAF), à savoir : l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bahreïn, le Bangladesh, le Bhoutan, la Chine, les Émirats arabes unis, la Fédération de Russie, la Géorgie, l'Inde, l'Irak, la République islamique d'Iran, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Koweït, les Maldives, la Mongolie, Myanmar, le Népal, Oman, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Qatar, le Royaume-Uni (le Territoire britannique de l'océan Indien), le Sri Lanka, le Tadjikistan, le Turkménistan et le Yémen.

L'Initiative couvrira les taxons d'oiseaux migrateurs recensés par la CMS et les instruments de la voie de migration de la Famille CMS le long de la CAF, en mettant particulièrement l'accent sur les espèces, sous-espèces et populations menacées qui ne sont actuellement pas traitées.

Domaine de compétence

L'Initiative aura pour objectif:

- a) de renforcer et d'exécuter un programme de travail compatible avec les résolutions, décisions et plans pertinents adoptés par la CMS, les instruments de la voie de migration de la Famille CMS et d'autres cadres établis en dehors de la CMS ayant un rapport avec la conservation des oiseaux migrateurs le long de la voie de migration d'Asie centrale (CAF), et qui facilite le renforcement et la mise en œuvre de ces résolutions, décisions et plans ;

- b) de prendre des mesures qui permettent et garantissent la connectivité écologique des populations ;
- c) de repérer toutes les espèces prioritaires concernées ou les questions importantes en matière de voie de migration d'Asie centrale (CAF) qui ne sont pas couvertes par les instruments et les cadres en vigueur, et de formuler des recommandations aux organes directeurs de la Convention, aux instruments de la voie de migration de la Famille CMS et à d'autres cadres établis en dehors de la CMS participants qui permettront d'adopter des résolutions, des décisions ou d'autres accords et de combler ces lacunes ;
- d) de cerner les besoins en matière de recherche et de définir les priorités de conservation des oiseaux migrateurs pour la voie de migration d'Asie centrale (CAF) ;
- e) de promouvoir des approches innovantes qui apportent des avantages durables aux communautés locales ainsi qu'aux oiseaux migrateurs et à leurs habitats ;
- f) de renforcer et d'améliorer la capacité des États de l'aire de répartition, des parties prenantes et des communautés locales à conserver, à gérer et à surveiller les populations d'espèces d'oiseaux migrateurs et leurs habitats ;
- g) d'aider à mobiliser des ressources pour les actions prioritaires, notamment en coopérant avec les institutions financières internationales et les organisations publiques et privées ;
- h) de renforcer les connaissances scientifiques et les actions visant à mieux faire comprendre la nécessité de conserver les oiseaux migrateurs et leurs habitats le long de la voie de migration d'Asie centrale (CAF) au sein des populations ; et
- i) d'améliorer et de faciliter la communication et le partage d'informations entre les États de l'aire de répartition de la CAF ;

Composition

L'Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale (ICAF) pourrait se composer :

- de représentants des gouvernements des États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale (CAF), notamment des Parties et non-Parties à la CMS et d'autres instruments pertinents de la voie de migration de la CMS ;
- de représentants des secrétariats des AME et cadres participants, à savoir la CMS, l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), le MdE Oiseaux de proie et le Partenariat pour la voie de migration d'Asie orientale-Australasie (EAAFP) ;
- de représentants des États qui ne font pas partie de l'aire de répartition et qui désirent apporter leur contribution à l'Initiative ;
- des représentants du Conseil scientifique de la CMS, du Comité technique de l'AEWA, du Groupe consultatif technique du MdE Oiseaux de proie, du Groupe d'étude régional de la CMS sur la capture illégale d'oiseaux migrateurs, du Groupe d'étude sur le faucon sacre, du Groupe d'étude de l'énergie multipartite, du Groupe de travail de lutte contre l'empoisonnement des oiseaux migrateurs de la CMS, du Groupe de travail sur les oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie, du Groupe d'étude sur la voie de migration, du Comité technique de l'EAAFP, et d'autres Groupes ayant une expérience en la matière ;

- d'institutions universitaires, d'ONG et d'autres parties prenantes, selon qu'il conviendra ;
- de représentants des accords bilatéraux sur les oiseaux migrateurs et de groupes de spécialistes concernés de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ; et
- d'experts indépendants compétents en matière d'écologie et de politiques relatives aux oiseaux migrateurs.

Gouvernance

L'Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale (ICAF) aboutira à l'élection d'un Président et d'un Vice-Président parmi ses membres.

Un Groupe directeur sera mis sur pied pour conseiller l'Unité de coordination de la voie de migration d'Asie centrale (CAF) entre les réunions. Il sera composé de représentants des Parties à la CMS, des signataires et des secrétariats de la Convention, des instruments de la voie de migration de la Famille CMS et d'autres cadres participants établis en dehors de la CMS, des États de l'aire de répartition de la CAF, d'organisations internationales et d'ONG internationales.

L'Initiative recherchera au maximum le consensus au sein du groupe, selon un mode opératoire qui sera établi après la convocation des membres et approuvé par l'ensemble des membres.

Fonctionnement

Une Unité de coordination sera mise sur pied au sein du Gouvernement indien en coordination avec le Secrétariat de la CMS pour :

- élaborer le programme de travail pour la voie de migration d'Asie centrale (CAF) et coordonner sa mise en œuvre et son suivi en coopération avec tous les membres de la CAF ;
- organiser les réunions de l'Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale (ICAF) et établir les documents pour les réunions, ainsi que les rapports ;
- tenir les réunions du comité directeur et établir les documents de travail et les rapports ;
- gérer et animer la plateforme de communication de l'Initiative (site Web et espace de travail en ligne) ;
- favoriser la mise en œuvre des décisions de l'Initiative ;
- concourir à la levée des fonds et à la mobilisation des ressources ;
- faciliter la collaboration avec les parties prenantes parmi les membres et au-delà.

Des réunions de l'ICAF seront organisées à des intervalles appropriés, en fonction des besoins et des financements. Entre chaque réunion, les travaux seront menés par voie électronique grâce à un espace de travail en ligne, qui constituera le principal mode de communication.

En collaboration avec les Parties, les signataires, les autres États de l'aire de répartition et les organisations internationales concernées et sous réserve de la disponibilité des fonds, l'Initiative organisera des ateliers régionaux dans les domaines prioritaires pour trouver des solutions efficaces à l'échelle locale ou régionale.